



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
AVIS DE LA CDPENAF

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par :Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpénaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 29 juillet 2019

Monsieur le Maire,

Le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 29 mars 2019.

Par courrier réceptionné le 21 mai 2019, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers.

La commission s'est réunie le jeudi 25 juillet 2019 pour examiner ce projet, que M. Régis DAGRON a pu présenter, accompagné de M. Alain ARNULF ainsi que de votre bureau d'études (M. Henderycksen).

Ils ont pu répondre aux points soulevés par les membres de la commission et apporter des éclairages sur le projet.

La commission a rendu un avis favorable sur votre projet de PLU, ainsi que sur les STECAL et règlements des zones A et N.

Elle recommande toutefois :

- de revoir la lisibilité générale des plans (meilleure démarcation des limites de zones, autre couleur pour la Seine, etc) et de reclasser la zone N à l'Ouest de la commune le long de la Seine en A, puisque les parcelles sont cultivées ;***
- de réduire la surface de la zone Ne, considérée comme surdimensionnée par rapport aux besoins ;***
- de ne pas faire de la zone Nja un STECAL (la taille de ce dernier devant rester limitée, ce qui n'est pas le cas) ;***
- de préciser le règlement de la zone Np, afin que le projet de parc ait réellement un impact limité sur les espaces boisés.***

Monsieur Dominique GERVAIS
Mairie de Livry-sur-Seine
1 rue de Vaux
77000 Livry-sur-Seine

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.